

## Chasse aux œufs à la ferme des Pozard

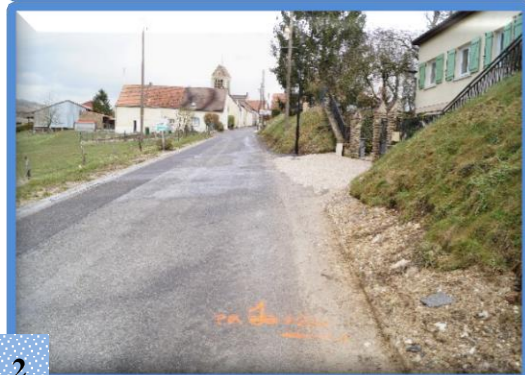


Accueillis par la propriétaire des lieux, Liliane Guilloux, près de vingt enfants dont cinq odoniens ont rempli paniers et sacs d'œufs multicolores à la ferme des Pozard située sur la commune de La Chapelle-Monthodon. La maire déléguée du bourg, Jacqueline Picart, a ensuite invité enfants et parents accompagnateurs à se rendre à la salle communale. Les petits ont alors partagé le butin et les grands le verre de l'amitié. Un lundi de Pâques placé sous le signe d'une belle cohésion entre ces deux communes historiques.

## Nouvelle limite de l'agglomération

Tout vient à point à qui sait attendre. Après 46 ans d'existence, la maison d'habitation située au 1 rue de Condé à La Chapelle-Monthodon est enfin intégrée au bourg. Une décision prise par Jacqueline Picart, la maire déléguée de la commune, dans un arrêté daté du 6 mars 2018. Il y est fait état d'une modification de la limite de l'agglomération « pour incorporer les premières maisons sises en bordure de la RD203 ». Cette modification prendra effet à partir de la mise en place du panneau de signalisation d'entrée d'agglomération « La Chapelle-Monthodon cne de Vallées en Champagne ». Les automobilistes devront ensuite adapter leur vitesse en ne roulant plus à 90 mais à 50km/h devant cette habitation.

Rue d'Igny, d'autres maisons devraient, elles aussi, faire partie intégrante du village. Situé au cœur d'un pâté de maisons, le panneau d'entrée d'agglomération n'est vraiment plus à sa place. Il faut espérer que, là aussi, la limite de l'agglomération sera modifiée lors de l'implantation du nouveau panneau de signalisation d'entrée d'agglomération...



## Le bon plan !

Les quatre déchèteries de l'Agglomération sont ouvertes à tous ses habitants ! Depuis le 1er avril 2018, les usagers résidant dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) pourront déposer leurs déchets dans la déchèterie de leur choix. Cette nouveauté correspond à une volonté des élus de réduire les distances à parcourir. Par exemple, un habitant de Villeneuve-sur-Fère qui dépendait autrefois de la déchèterie de Château-Thierry (20km) pourra maintenant se rendre à Villers-sur-Fère (7km). Un avantage important qui permettra de gagner du temps et de l'argent !

Les déchèteries sont situées à Château-Thierry, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère. Il vous suffit maintenant de choisir la plus proche de chez vous, sans oublier de vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. De quoi faciliter votre prochain nettoyage de printemps !

Nouveaux horaires des déchèteries de l'Agglomération : du 1er avril au 31 octobre 2018.

**Site de Château-Thierry** (17, Centre d'activités de la Moiserie) :

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-Samedi : de 09h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 / Dimanche : de 09h00 à 12h15. Fermée jeudi et jours fériés.

**Site de Condé-en-Brie** (Lieu-dit Le Bouvier) :

Lundi et Jeudi : de 14h00 à 18h00 / Mercredi : de 10h00 à 13h00 / Mardi-Vendredi-Samedi : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00. Fermée dimanche et jours fériés.

**Site de Neuilly-Saint-Front** (ancienne sucrerie) :

Du Lundi au Vendredi : de 13h30 à 18h00 / Samedi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Fermée dimanche et jours fériés.

**Site de Villers-sur-Fère** (Route de Saint Denis) :

Lundi-Mercredi-Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / Mardi-Jeudi-Vendredi : de 13h30 à 17h30. Fermée dimanche et jours fériés.

En cas de gros chargement, présentez-vous au moins 15 minutes avant l'heure de fermeture.

### Deux points d'apport supplémentaires pour les déchets verts !

Du 4 avril au 28 novembre 2018 (hors jours fériés), deux points d'apport volontaires ont été mis en place exclusivement pour vos végétaux. Pour y accéder, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Deux sites :

**Gandelu** : aux ateliers municipaux, 1 rue de la Prairie. Le mercredi et le samedi de 14h30 à 17h30.

**Etampes-sur-Marne** : derrière le magasin du CSGV « La Pastorale », 20 rue de la Prairie. Le mercredi et le samedi de 09h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 jusqu'au 31 octobre 2018 (jusqu'à 17h au moins de novembre 2018).

Service Déchets de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Pôle de proximité de Courtemont-Varennnes, 3 rue de la Mairie. 02 850 Courtemont-Varennnes. Tél. : 03 23 85 34 97.

Courriel : [contact@carct.fr](mailto:contact@carct.fr)

## Ramassage des déchets : c'est mieux qu'en 2017 !



A La Chapelle-Monthodon, le ramassage des cochonneries déposées ici et là dans les fossés et sur les accotements des voies communales s'est déroulé samedi 17 mars dans le cadre de l'opération Hauts-de-France propres. En 2017, 150kg de déchets avaient été collectés lors de la première édition. Cette année, « seulement » 60kg de canettes de bière et saloperies diverses et avariées ont été ramassés par deux habitants du bourg puis transférés à la déchèterie de Condé-en-Brie par le service Déchets de l'Agglomération.